

4F TRAVAUX MAINTENANCE

Société coopérative de travailleurs

à responsabilité limitée, à capital variable

Siège social : 17, rue des granges – 05230 CHORGES

SIREN 989 906 664 RCS de Gap

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 27/03/26

L'an deux mille vingt six

le 27/03

à 18h00

Les associés de la société 4F TRAVAUX MAINTENANCE, société coopérative de travailleurs, à responsabilité limitée, à capital variable, dont le siège social est 17, rue des granges – 05230 CHORGES, immatriculée au RCS de Gap sous le numéro 989 906 664, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, audit siège social, sur convocation de la gérance qui leur a été adressée individuellement par mail au moins 15j avant, conformément à l'article 28.2 des statuts.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Mickaël BERGER, gérant.

Le président constate que les 4 associés sont présents.

Total des associés présents ou représentés : 4 sur un total de 4 détenant le capital social.

Le président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le président indique que les mails de convocation, le texte des résolutions et le modèle de pouvoirs ont été communiqués aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les mails des lettres de convocation ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ;

ORDRE DU JOUR : La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer les points suivants :

- 1. RESOLUTION NOMINATION DU CO-GERANT**
- 2. RESOLUTION ACHAT CAMION GRUE**
- 3. RESOLUTION POUVOIRS**

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1. RESOLUTION NOMINATION DU CO-GERANT

Conformément aux dispositions statutaires, l'assemblée générale nomme Fabien BARBIA, domicilié 54 impasse colonel Beltrame, 04140 SEYNE, né le 24/12/82 à Marseille 12^{ème} (13), en tant que co-gérant, avec Mickaël BERGER, à compter de ce jour, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'AG d'approbation des comptes de l'exercice du 31/12/29.

Cette résolution est adoptée par 4 voix sur 4 voix exprimées

2. RESOLUTION ACHAT CAMION GRUE

L'assemblée des associés approuve l'achat d'un camion grue d'environ 125 k€, sous réserve d'avoir un carnet de commande signé de 300 k€ HT, financé par la Caisse d'Epargne de Gap qui est d'accord sur cet investissement. A ce jour du 27/03/26, le carnet de commande signé est de 220 k€.

Cette résolution est adoptée par 4 voix sur 4 voix exprimées

3. RESOLUTION POUVOIRS

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée par 4 voix sur 4 voix exprimées

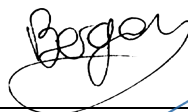
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président de l'AG

M. Mickaël BERGER

Président de l'AG

FEUILLE DE PRESENCE – Assemblée Générale du : 27/03/26

Nom et prénom	Nombre de parts	Nombre de voix	Adresse domicile ou siège	Présent (signature)	Représenté par	Présent (signature représentant)
Mickaël BERGER	101	1	17 rue des granges, 05230 CHORGES			
Fabien BARBIA	100	1	54 impasse colonel Beltrame, 04140 SEYNE			
Guillaume CHENAL-BORDONNOT	101	1	959 rue de Pinon, 73700 BOURG SAINT MAURICE			
Stéphane GIACOMETTI	100	1	171 chemin de fond la souche, 04140 MONTCLAR			
TOTAL	402	4				